

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 9 mars 2023 à 19h00.**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, le Conseil municipal s'est réuni en mairie centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du deux mars deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 23**

**Présents :** Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Annie BAGGIO.

**Absents ayant donné procuration : 6**

Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD  
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD  
Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL  
Philippe KUPPENS donne procuration à Michel MAILLARD  
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Annie BAGGIO  
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

**Absents : 0**

**Secrétaire :** Jean MOULLIÈRE

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur présence, le public présent physiquement et salue les internautes qui suivent en direct le Conseil municipal via les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire signale que certains élus sont empêchés et donnent procuration.

Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD  
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD  
Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL  
Philippe KUPPENS donne procuration à Michel MAILLARD  
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Annie BAGGIO  
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal est public, que chaque citoyen peut assister à la séance et que le service de diffusion sur internet a été maintenu à la hauteur des moyens de la commune contrairement à d'autres communes où ce service a été supprimé. Monsieur le Maire remercie d'ailleurs Quentin BONNET qui est à la réalisation, à la production et à la diffusion.

Cette séance du Conseil municipal est un moment important pour la collectivité avec le vote du budget de la commune pour l'année 2023 et pour les années suivantes qui vont nous mener jusqu'à la fin du mandat en 2026.

Cet acte dessine les grandes priorités de la collectivité et les axes de développement de Templeuve-en-Pévèle pour l'année en cours. Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint aux Finances, les services, le Directeur Général des Services ainsi que l'ensemble des élus pour le travail effectué en amont, notamment les membres de la commission Finances.

Ce Budget primitif 2023 est marqué par le contexte national et international connu de tous. Comme l'ensemble des foyers templeuvois, la commune subit la crise économique inflationniste avec le plein impact du choc énergétique, l'augmentation des coûts des fournitures et des matériaux mais aussi l'effet du dégel du point d'indice pour les agents de la fonction publique territoriale. Monsieur le Maire se félicite de cette augmentation qui a été décidée par l'État pour nos agents de la collectivité mais que nous devons assumer sur notre budget communal.

Malgré cet environnement défavorable, le Budget primitif 2023 de Templeuve-en-Pévèle demeure plus que jamais volontaire pour améliorer la qualité des services publics, soutenir les populations les plus fragiles et tenir les engagements et les projets souhaités par la majorité municipale.

Cela se traduit concrètement par une politique tarifaire très raisonnable qui prend en compte la nécessité de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Dans plusieurs domaines, le gel des tarifs est maintenu, c'est le cas pour les prix des repas servis à la cantine, c'est le cas aussi pour le taux des 3 taxes locales qui seront votées ce soir, elles ne sont pas augmentées. C'est un effort important de la collectivité parce que la hausse des prix continue de s'appliquer et à peser sur les dépenses de la commune.

L'équipe municipale poursuit les nombreux chantiers qui lui sont nécessaires et maintient en 2023 un haut niveau d'investissement pour les écoles, pour la mobilité, pour l'environnement, pour le cadre de vie, pour le logement, pour faire de Templeuve-en-Pévèle une ville plus verte, plus solidaire, plus fraternelle, plus sûre et plus attractive, au service de toutes les Templeuvoises et Templeuvois, et bien au-delà quand on voit l'effervescence autour des maisons de santé, des commerces, des cinémas, des associations, du centre aquatique ou encore de la gare.

Pour mener à bien les projets, la collectivité doit aller chercher et obtenir des financements auprès de l'Etat, de l'Europe, de la Région, du Département, de l'intercommunalité. Un grand nombre de demandes de subventions sont d'ailleurs à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Notamment pour améliorer l'accessibilité et la mobilité dans Templeuve-en-Pévèle et pour continuer à valoriser le patrimoine, une nouvelle demande de subvention est présentée d'ailleurs ce soir pour l'église Saint-Martin.

Dans les actualités ces prochains jours,

Une délégation belge de la ville de Begijnendijk sera accueillie ce vendredi. Quelques élus s'étaient rendus le 1<sup>er</sup> octobre dernier à l'inauguration de leur moulin qui possède un mécanisme identique à celui du Moulin de Vertain. L'association des Amis de Moulin va se joindre à la municipalité et va organiser la visite du Moulin de Vertain demain matin. Le moulin a d'ailleurs été réparé cette semaine, 6 galets ont été remplacés.



A l'agenda du mois de mars :

**Samedi 11 mars**

10h30 - Assemblée Générale - Les Amis de l'église Saint Martin - Mairie-centre

20h - Concert du "Pévèle Jazz Band" pour le bicentenaire de l'Harmonie - Mairie-centre

**Dimanche 12 mars**

Assemblée Générale et repas annuel - Amicale des donneurs de sang - Salle polyvalente

10h - Cinéma "Simone" dans le cadre de la journée des droits des femmes - Municipalité - Olympia Ciné

**Mercredi 15 mars**

14h - Atelier au jardin participatif - Espace Vers

**Samedi 18 et dimanche 19 mars**

Week-end national CCFD Terre Solidaire - samedi 16h : auditorium / dimanche : salle polyvalente

**Samedi 18 mars**

18h - Soirée dansante - AS Templeuve - Salle polyvalente

**Dimanche 19 mars**

11h45 - Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

**Mardi 21 mars**

15h45 - Assemblée Générale - Club de l'amitié - Salle polyvalente

**Samedi 25 mars**

11h30 - Fête du printemps - Parc d'Anchin - Municipalité

**Dimanche 26 mars**

12h - Repas des seniors - Municipalité - Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour du Conseil municipal.

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2023**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

**2- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL pour la présentation du Compte de gestion qui retrace les dépenses et les recettes de la collectivité au cours de l'exercice budgétaire précédent.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que ce Compte de gestion est géré par le trésorier comptable. Les chiffres du Compte de gestion doivent être en concordance avec les chiffres du Compte administratif, ce qui a été vérifié. Monsieur Stéphane MICHEL indique que ce document est à la disposition du public et confirme qu'il est strictement conforme au document provisoire qui avait été envoyé par le trésorier et strictement conforme au Compte administratif.

Monsieur le Maire souligne que l'essentiel est bien la conformité du Compte de gestion avec le Compte administratif dont le vote est l'objet du point suivant à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet le Compte de gestion de l'exercice budgétaire 2022 établi par Monsieur le Trésorier à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

### 3- Approbation du Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2022

Monsieur Stéphane MICHEL remercie Madame MAZINGARBE, responsable des Finances et Monsieur PASQUIERS, Directeur général des services ainsi que l'ensemble des membres de la commission qui a étudié très en détail le document. Monsieur Stéphane MICHEL remercie également l'ensemble des membres du Conseil municipal car le Compte administratif est lié aux décisions qui sont prises toute l'année et aux délibérations de ce Conseil municipal qui se font le plus souvent à l'unanimité. Ce sont ces décisions prises toute l'année qui nous permettent d'obtenir les résultats de ce Compte administratif. Ce Compte administratif est une sorte de photographie de l'exécution budgétaire de l'année écoulée.

Monsieur Stéphane MICHEL indique que le document étant très conséquent, la présentation ne sera pas exhaustive. Monsieur Stéphane MICHEL souhaite revenir sur quelques points qui apparaissent dans la première partie du document qui livre un certain nombre de chiffres. Ces chiffres permettent de comparer la situation de Templeuve-en-Pévèle à la situation d'autres communes semblables, de la même strate.

Le premier point est que l'on paie moins d'impôts à Templeuve-en-Pévèle que dans les communes de la même strate. Deuxièmement, la commune a un encours de dette en 2022 nettement inférieur à la moyenne des communes équivalentes. Troisième point, la commune a une dotation de l'État qui est plus élevée que dans les communes de la même strate. Ce qui montre, que nous ne sommes pas une commune riche et que l'État nous soutient.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que Templeuve-en-Pévèle n'est pas une commune riche mais plutôt une commune économe, responsable avec une gestion à la fois ambitieuse et saine. Et les résultats le montrent. Le Compte administratif est très proche, à quelques unités près de ce qui a été présenté et mis en avant avec le ROB lors du dernier Conseil municipal que ce soit en fonctionnement ou en investissement.



En fonctionnement, le résultat, c'est à dire l'épargne brute, soit la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, différence qui doit nécessairement être positive, est en l'occurrence excédentaire de plus de 900 000 € sur l'exercice 2022. Le résultat se situe donc à plus de 400 000 € de plus que ce qui a été anticipé au budget primitif 2022. Donc l'épargne nette, soit l'épargne brut moins le remboursement en capital des emprunts, est un peu au-dessus de 400 000 €.

Monsieur Stéphane MICHEL se félicite de ce très bon résultat. Ce résultat est dû à des dépenses moindres que celles qui étaient estimées. L'exécution budgétaire est bonne (environ 97% d'exécution budgétaire). Les dépenses ont été moins importantes que ce qui était prévu, notamment au chapitre des charges à caractère général (87 000 € en moins que ce qui était prévu) et sur les charges de personnel, donc principalement les traitements des agents (57 000 € de moins que prévu).

Cela est lié aux efforts qui sont réalisés tous les jours et ces efforts payent. Donc, en 2022 les dépenses ont été contenues malgré l'augmentation des coûts constatée partout et sans augmenter les impôts. Ce résultat positif est également dû à des recettes plus importantes que celles qui avaient été prévues, même en y incluant les éléments de la dernière décision modificative prise en novembre dernier. Donc, moins de dépenses et plus de recettes, cela donne un résultat positif. Monsieur Stéphane MICHEL explique que ce résultat positif permet de financer en partie la politique d'investissement de la commune qui sera évoquée lors de la présentation du Budget primitif.

À propos d'investissements, les résultats sont également positifs grâce aussi à l'emprunt que la commune a contracté. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que, concernant cet emprunt de 2 millions d'euros, au départ la commune avait prévu 1 million en 2022 et 1 million en 2023. De fait, l'emprunt de 2 millions d'euros en 2022 vient gonfler les recettes d'investissement et apporte une bouffée d'oxygène extrêmement bienvenue.

Mais les recettes sont également élevées en investissements, notamment en matière de taxe d'aménagement. Le FCTVA, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est moins élevé en 2022 que d'autres années, mais la commune a eu une taxe d'aménagement importante et a touché des subventions conséquentes. Au titre de l'exercice budgétaire 2022, il reste des subventions qui vont rentrer en 2023 donc des restes à réaliser qui vont être encaissés en 2023.

Ces recettes ont ainsi permis à la commune de réaliser toute une série d'opérations d'équipements essentiels et stratégiques pour la ville : la mise en place du chantier de restauration de l'église qui a démarré en 2022, le changement de l'éclairage et du revêtement de sol au complexe sportif (plus de 160 000 €), la réfection du toit de la salle polyvalente (plus de 300 000 €), la mise en place d'un socle numérique pour les écoles (50 000 €), le matériel pour la cantine scolaire (30 000 €), les travaux de voirie rue du Paradis (130 000 €), divers travaux de voirie pour plus de 40 000 € (abaissés de ordures, bouches d'égout, remplacements de caniveaux, raccordements réseau...), l'enrobé pour le parking de la rue de Riez (environ 40 000 €), les douches aux ateliers municipaux (40 000 €), la finalisation de l'agrandissement du cimetière en 2022 et la réalisation du marché couvert de la Grange (environ 65 000 €).

Après cet inventaire non exhaustif des opérations d'investissement, Monsieur Stéphane MICHEL rappelle qu'un Compte administratif ou un Budget primitif est en fait la traduction comptable et financière de la réalité de la vie de la commune. Cette exécution budgétaire permet d'assurer une mission de service public, de proposer aux concitoyens et aux habitants des communes environnantes, des prestations diverses et variées. Grâce à cette exécution budgétaire, la commune réalise des opérations d'investissement, d'équipement qui servent à toutes et tous. Le Conseil municipal investit pour l'avenir de la commune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL pour cette présentation et ce bilan de l'année 2022. Monsieur le Maire rappelle que le vote du Compte administratif est en quelque sorte un marqueur de la confiance qui est accordée au Maire par rapport à la réalisation du budget de l'année précédente. La tradition veut que, au moment du vote du Compte administratif, l'ordonnateur, c'est-à-dire le Maire, quitte la séance et laisse la présidence à sa première adjointe qui procède au vote.

Monsieur le Maire quitte la séance et Madame Joëlle DUPRIEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet le Compte administratif de l'exercice budgétaire 2022 à l'approbation du Conseil municipal.

Après le retour de Monsieur le Maire, Madame Joëlle DUPRIEZ annonce les résultats du vote : le Compte administratif est approuvé par le groupe majoritaire et 7 abstentions du groupe minoritaire d'opposition.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 21   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            |      |        | 7           |

#### **4- Affectation du résultat 2022**

Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que l'affectation des résultats est un tableau synthétique du Compte administratif pour lequel le Conseil municipal vient de délibérer. Ce tableau présente les grands chiffres du Compte administratif, que ce soit les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement, etc.

Monsieur Stéphane MICHEL précise que le tableau présente aussi ce qu'on appelle des écritures d'ordre c'est à dire des résultats de fonctionnement reportés. Cela donne des plus et des moins à la fois sur le résultat de fonctionnement et sur le besoin de financement de la section d'investissement. La note synthétique présente d'ailleurs tous les chiffres essentiels pour l'affectation du résultat 2022 avec les flux, les reports, les résultats de clôture et les restes à réaliser.

Ainsi les besoins de financement de la section d'investissement se portent à 226 244,24 €.



Il est proposé l'affectation suivante :

- Affectation du résultat 2021 : 2 267 857,54 €
- Affectation en réserve en investissement : 226 244,24 €
- Report en exploitation : 2 041 613,30 €.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire soumet l'affectation du résultat 2022 à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

### 5- Fixation du taux des taxes locales 2023

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts à Templeuve-en-Pévèle et rappelle que la Taxe d'habitation a été supprimée. Cela s'est fait progressivement sur trois ans. Donc non seulement, les taux des impôts n'augmentent pas, mais en plus désormais la Taxe d'habitation est supprimée pour la totalité des Templeuvois. Le pouvoir d'achat est ainsi préservé.

Monsieur Stéphane MICHEL présente les taux qui sont donc les mêmes que ceux de l'année précédente et ce, depuis 2016.

- la taxe sur le foncier bâti : 21,94 %
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,84 %
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,49 %

Monsieur le Maire précise que l'exonération de la Taxe d'habitation ne s'applique pas sur les résidences secondaires et demande si le Conseil municipal approuve le maintien des taux sur le foncier bâti, sur les propriétés non bâties et sur les résidences secondaires. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'augmentation des impôts à Templeuve-en-Pévèle en 2023 comme cela est d'ailleurs le cas depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire ajoute que le document présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pouvait laisser entendre qu'il y avait eu une augmentation des impôts locaux à Templeuve, mais en réalité il s'agit de la part départementale qui avait été transférée à la commune (compétences revisitées et nouvelles répartitions des impôts). Mais à Templeuve-en-Pévèle, il n'y a pas d'augmentation d'impôts depuis 2016.

Monsieur le Maire soumet la fixation du taux des taxes locales à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

## 6- Approbation du Budget Primitif de l'exercice budgétaire 2023

Monsieur Stéphane MICHEL remercie Monsieur le Maire, Madame MAZINGARBE, Monsieur PASQUIERS, les membres de la commission Finances et l'ensemble du Conseil.

En préambule à la présentation du Budget primitif, Monsieur Stéphane MICHEL souhaite faire deux remarques. La première concerne le nombre d'habitants. Le nombre indiqué sur le CA 2022, donc concernant l'année 2021, était de 6419 habitants. Le nombre d'habitants est de 6559 au Budget primitif 2023, donc une augmentation d'une centaine d'habitants d'une année sur l'autre. La seconde remarque concerne l'encours de la dette. Par rapport au document sur l'exercice 2022, l'endettement était inférieur à la moyenne des communes de la même strate. Avec l'emprunt de 2 millions qui est intégré au BP 2023, la ville retrouve un taux d'emprunt, un encours de dette, dans la moyenne. Malgré l'emprunt de 2 millions pour la restauration de l'église, la commune est toujours dans la moyenne de l'encours de la dette des communes de la même strate.

Concernant le Budget primitif 2023, de manière plus générale, Monsieur Stéphane MICHEL indique que ce budget est sans doute le plus gros budget du mandat en termes de volume. Au BP 2022 avec toutes les écritures d'ordre, le budget global total était de plus de 13 millions d'euros. Avec ce Budget primitif 2023, le budget global total dépasse les 15 millions d'euros. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que ce budget est très conséquent comme l'annonçait le rapport d'orientation budgétaire. Le budget 2023 est donc un budget dynamique.

En fonctionnement, les dépenses de charges à caractère général augmentent (2 447 000 €) en raison principalement de l'inflation que tout le monde constate et subit. Les charges de personnel augmentent également (un peu moins de 3 millions d'euros). Mais cette augmentation n'est pas liée à l'embauche d'agents supplémentaires mais plutôt à l'augmentation du point d'indice ou à certaines décisions, comme la revalorisation de certaines primes accordées aux agents.

Les dépenses augmentent et les recettes suivent cette tendance. Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'une dotation de l'État conséquente de 1 774 000 € est prévue en 2023 ainsi qu'au chapitre 73 « impôts et taxes » de plus de 4,1 millions d'euros, ce qui est un record dans l'histoire de la commune.

Ces chiffres, à la fois en dépenses et en recettes de fonctionnement, conduisent à une épargne brute aux alentours de 500 000 €. Si l'exécution budgétaire se fait conformément au BP, Monsieur Stéphane MICHEL précise qu'une fois déduit le remboursement en capital des emprunts, l'épargne nette sera proche de zéro mais néanmoins positive. La commune devra



une fois de plus à être rigoureuse et ferme dans sa gestion quotidienne, comme elle sait le faire avec le soutien et l'appui de tous les élus du Conseil municipal.

En investissement, l'année 2023 est une année très importante, une année charnière. Les recettes d'investissements vont être très conséquentes. Bien que la Taxe d'aménagement sera plus faible que les années précédentes pour des raisons à la fois conjoncturelles et techniques, le Fonds de compensation de la TVA, en revanche, sera plus important que l'année précédente.

Il est prévu de rechercher un maximum de subventions comme le montrent les points suivants à l'ordre du jour de cette séance. Des produits de cessions sont d'ailleurs très attendus en 2023 : la vente de l'ancienne école Jules-Ferry, pour un montant de plus de 1,1 million d'euros. Il y aura également la revente des parcelles acquises pour l'opération du Jardin des Loisirs (cinémas) à hauteur de presque 900 000 €.

Monsieur Stéphane MICHEL explique que ces recettes importantes vont permettre de mener toute une série d'opérations d'investissements qui sont à la fois utiles et stratégiques pour la commune :

- poursuite et achèvement de la restauration de l'église Saint-Martin,
- installation électrique à la salle polyvalente et à l'école Jules Verne,
- création d'un city stade (environ 115 000 €),
- réfection de voiries, aménagements de trottoirs,
- installation d'un système d'aspiration des poussières aux ateliers municipaux très important pour le confort et la santé des agents municipaux
- installation de récupérateurs d'eau sur le toit des ateliers municipaux (20 000 €)
- restauration de la toiture de la Mairie-centre (plus de 200 000 €)
- audit énergétique de l'intégralité des bâtiments (30 000 €)
- acquisitions de terrains (parcelles pour l'opération du Jardin des Loisirs, le parking d'Anchin en cœur de ville).

Ce Budget primitif est le reflet des services rendus à la population et la concrétisation des opérations d'équipement. Il sera sans doute le plus important quantitativement de l'histoire de la commune.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane MICHEL pour cette présentation claire et concise et ajoute que, dans le cadre de la politique de la commune en matière d'environnement, une enveloppe de plus de 45 000 € est prévue pour le désenvasement (curage des fossés), la lutte contre les inondations et le ruissellement.

Monsieur le Maire précise également qu'un certain nombre d'investissements sont complétés par d'autres collectivités, telles que le Département du Nord qui va accompagner la ville sur les travaux d'aménagements rue de l'Hardinière par exemple. En effet, sur cette route départementale, la commune est en charge du bordurage et des aménagements de sécurité mais le Département s'occupe de toute la zone de roulement de la rue du Riez au pont de l'autoroute (au niveau de la déchetterie). Il s'agit donc d'un travail collégial avec le Département. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a d'autres sujets traités en concertation avec des partenaires, comme par exemple avec Noréade pour tout ce qui concerne l'assainissement.

Madame Annie BAGGIO demande quelques précisions concernant la revente des parcelles du Maresquel pour les cinémas : Comment sont répartis les 900 000 € ? De mémoire, elle cite 100 000 € à PIRAINO et 365 000 € à SIGH..., à quoi correspond la différence ?

Monsieur Stéphane MICHEL répond qu'il y a en fait une double différence.

La première différence est l'acquisition de cette parcelle qui a été acquise au profit de la commune par le biais de l'Etablissement public foncier (EPF) pour un montant de 680 000 € environ. C'est un remboursement sur cinq ans qui a commencé en 2022. Sur l'exercice 2023, la commune va rembourser 135 000 € et ce jusqu'en 2026 pour arriver au remboursement total de cette acquisition portée par l'EPF.

Mais Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'il y a une deuxième différence, car le total des acquisitions des trois parcelles montre effectivement que la commune achète plus cher qu'elle ne revend. Cette deuxième différence est de l'ordre de 200 000 € et représente en quelque sorte la participation financière de la commune à la mise en place du projet. Monsieur Stéphane MICHEL précise également qu'une opération (rentrée d'argent) n'apparaît pas dans le différentiel entre le montant de l'acquisition et le montant de la revente. En fait, comme il s'agit d'une opération qui vient implanter des bâtiments sur le sol de la commune, les propriétaires de ces bâtiments vont verser une taxe d'aménagement. Et le montant de cette taxe d'aménagement correspond au différentiel entre l'achat et la revente.

Monsieur le Maire ajoute que le montant de la participation communale pour la réalisation des cinémas est, effectivement, de 250 000 €. Ainsi, la commune montre sa volonté de participer à la création de nouveaux cinémas et au maintien des cinémas existants avec Monsieur MOQUET, exploitant. Monsieur le Maire souligne l'importance de cette participation. En effet, de cet engagement découle d'autres participations financières, à savoir les aides publiques que la commune va solliciter (Communauté de communes, Région...) pour aider à la construction des nouveaux cinémas.

Madame Daniela MORONVAL remercie Monsieur MICHEL et le service des Finances pour les notes de synthèse qui ont été produites aussi bien pour le Budget primitif que pour le Compte administratif. Madame Daniela MORONVAL souhaiterait que, l'année prochaine, la diffusion de ces notes qui retracent les informations financières essentielles, puisse se faire avant la commission des Finances.

Madame Daniela MORONVAL ajoute quelques mots sur l'exercice 2022 qui se solde par un bon résultat. Elle souligne que cela ne sera pas le cas pour la majorité des autres collectivités. Donc l'exercice 2022 est excédentaire de près de 2,5 millions mais il masque une toute autre réalité. En effet, la commune n'a réalisé que 60 % des dépenses d'investissement. Sur les 2,5 millions, il y a 1 million qui résulte de l'emprunt qui a été fait en 2022 au lieu de 2023.

En ce qui concerne le Budget 2023, Madame Daniela MORONVAL indique qu'il n'y a pas de surprise au niveau des dépenses de fonctionnement qui sont en augmentation due à l'impact de l'inflation sur les moyens généraux et à la politique volontariste de la ville sur les dépenses de personnel, notamment sur les bas salaires compte tenu de l'impact négatif de la situation économique actuelle sur le pouvoir d'achat des agents municipaux.



Par contre, s'agissant des subventions versées aux associations templeuvoises et surtout celle versée au CCAS, Madame Daniela MORONVAL constate qu'elles ne semblent pas être revalorisées pour 2023.

En revanche, au niveau des recettes de fonctionnement, Madame Daniela MORONVAL indique que certaines recettes 2023 semblent être sous estimées particulièrement les dotations de l'État et les recettes fiscales. En effet, aujourd'hui, le montant des dotations de l'État 2022 a été reconduit au Budget 2023 alors que la loi de finances prévoit une augmentation des dotations aux collectivités. De même, les recettes fiscales devraient augmenter. Or, Madame Daniela MORONVAL indique qu'une revalorisation de ces recettes permettrait d'augmenter les subventions aux associations.

Parmi les gros investissements 2023, Madame Daniela MORONVAL précise qu'il est prévu 2,6 millions pour finaliser la rénovation de l'église et 465 000 € pour l'acquisition des terrains du futur cinéma, 440 000 € pour le parking d'Anchin, et 65 000 € pour le remboursement à l'EPF. Madame Daniela MORONVAL soulève une inquiétude concernant le projet des cinémas qui ne semble pas être une priorité pour les Templeuvois dans le contexte actuel, d'autant que des cinémas existent déjà à Templeuve.

Madame Daniela MORONVAL souhaite alerter le Conseil municipal sur le projet de cinémas afin qu'il ne devienne pas un gouffre financier pour la ville et donc pour les Templeuvois. Madame Daniela MORONVAL demande un point financier sur ce sujet et souligne qu'avec un montant d'acquisition de terrains de 1 100 000 € et la cession des terrains à 890 000 €, un delta important reste à la charge de la collectivité.

En conclusion, Madame Daniela MORONVAL indique que la position de vote du groupe minoritaire ne sera pas contre ce Budget 2023 mais sera l'abstention, au vu des mesures favorables pour les salaires des agents municipaux, de la stabilité des tarifs pour la restauration scolaire, de la recherche continue de subventions pour financer les dépenses d'investissements attendus par les Templeuvois.

Monsieur Stéphane MICHEL répond que l'exécution budgétaire en investissement est effectivement nettement moins importante qu'en fonctionnement, ce qui est en général le cas dans les collectivités. Certaines dépenses n'ont pas été entièrement réalisées, comme évoqué en commission, au niveau du chantier de l'église qui a, néanmoins, parfaitement avancé. Ce n'est pas une question de taille des travaux mais plutôt une question de retard dans les délais de facturation. Monsieur Stéphane MICHEL explique que les factures sont arrivées tardivement, ce qui a fait basculer sur l'exercice 2023, et entraîne donc une exécution budgétaire en investissement un peu plus faible que prévue.

En ce qui concerne les recettes sous-estimées, Monsieur Stéphane MICHEL précise que, contrairement aux années précédentes, sur les comptes 73 et 74, les montants ont malgré tout été revus à la hausse par rapport à 2022. Monsieur Stéphane MICHEL n'est pas certain que la ville obtienne beaucoup plus sur les comptes 73 et 74. En revanche, sur le compte 70 « produits de services », le curseur aurait pu être un peu plus haut. Mais il s'agit de dizaines de milliers d'euros alors que sur les comptes 73, 74, il s'agit de centaines de milliers d'euros, donc, les proportions ne sont pas les mêmes.

Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il perçoit l'abstention de l'opposition comme un signe positif et comme une avancée étant donné que, ces dernières années, le groupe d'opposition votait unanimement contre le budget.

Monsieur le Maire souhaite apporter des compléments d'informations au sujet des subventions aux associations. Ces associations sont nombreuses ce qui montre le dynamisme de la commune et la qualité des équipements qui sont mis à leur disposition. Monsieur le Maire rappelle que la charge de ces établissements est bien assumée par la commune et non par les associations. C'est bien le budget communal qui supporte l'augmentation du coût de l'énergie. De plus, certaines de ces associations ont un grand nombre de leurs membres qui ne sont pas Templeuvois.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les associations templeuvoises sont très bien accompagnées par la commune de Templeuve-en-Pévèle, à la fois sur le fonctionnement, sur les subventions et les investissements. Il y a beaucoup d'avantages en nature ainsi que de nombreux adhérents et bénévoles qui s'investissent. Monsieur le Maire remercie d'ailleurs tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de temps à ces associations.

En ce qui concerne les cinémas, Monsieur le Maire souligne que ce projet est une chance car de nos jours, en France, les cinémas de village sont très rares. La commune a eu l'audace et le bon sens, il y a plus de 20 ans, de faire racheter le cinéma et de trouver un exploitant contrairement aux villes moyennes voisines (Seclin, Orchies...). Aujourd'hui, Monsieur MOQUET qui est l'exploitant attend avec impatience de pouvoir proposer à ses clients des salles plus adaptées, plus modernes et plus pratiques. Monsieur le Maire insiste sur la chance que constitue la présence de ce cinéma de proximité avec des tarifs plus abordables (6,50 €) qu'à l'UGC ou au Pathé grâce au soutien public.

La contribution municipale aux cinémas sera donc de :

- 200 000 € de soutien communal pour participer à l'investissement des cinémas
- 50 000 € de taxe d'aménagement (sur la construction des cinémas) que nous aurions dû percevoir sur la construction des cinémas et à laquelle nous avons renoncé en quelque sorte (écriture comptable).

Monsieur Pierre DEHOVE souhaite présenter au nom de la liste majoritaire son soutien au projet qui est une chance pour Templeuve-en-Pévèle avec l'objectif de garder un cinéma actif et de le développer. Dans les années qui viennent, la ville ne pourra que se féliciter d'avoir soutenu ce projet et d'avoir contribué au maintien actif d'un cinéma de qualité à Templeuve.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet fait appel à l'intelligence collective et qu'il est souvent pertinent et intéressant de travailler avec les acteurs locaux. En l'occurrence, Monsieur Thomas POCHER, Dirigeant de Leclerc, sera présent sur ce sujet avec Monsieur MOQUET et l'intelligence collective montre qu'on ne va pas artificialiser des sols en plus pour créer des places de parking pour les futurs cinémas puisque justement on va se servir des places de parking du Leclerc actuel pour pouvoir faire en sorte que les gens qui viennent en voiture puissent se garer sur le parking du Leclerc sur des horaires décalés et des jours un peu différents. En effet, ce parking n'est pas utilisé le soir et le dimanche.



Monsieur le Maire insiste sur la volonté politique qui a été celle de la commune de garder le Leclerc en centre-ville alors que beaucoup de communes ont installé des hypermarchés en périphérie des villes. Ce développement du centre-ville est favorable au dynamisme commercial de la commune, aux petits commerces, aux cinémas, à la maison de santé... Monsieur le Maire souligne que par rapport aux discours nationaux sur l'artificialisation des sols, la ville a donc su anticiper et coche aujourd'hui de nombreuses bonnes cases.

Suite à la tenue du débat d'orientation budgétaire et à la présentation du rapport d'orientation y afférent, Monsieur le Maire soumet le Budget primitif pour l'année 2023 à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire tient à souligner l'abstention de la liste d'opposition contrairement à l'opposition lors du vote du Budget les années précédentes. Monsieur le Maire remarque qu'il s'agit d'un signe d'intelligence et de reconnaissance de la qualité de la gestion de la majorité municipale.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            |      |        | 7           |

#### **7- Ajustement des autorisations de programme / crédits de paiement pour la restauration de l'église Saint-Martin**

Monsieur Stéphane MICHEL indique que le budget tel qu'il a été voté implique une modification de l'AP / CP pour l'opération de restauration de l'église Saint-Martin.

Au tout début de la restauration de l'église, le budget prévu était de 3 millions d'euros. Puis au cours du chantier, des découvertes ont été faites et l'enveloppe est passée à 3,5 millions en gardant une petite marge (en cas de mauvaise surprise).

Monsieur Stéphane MICHEL précise que certaines opérations qui semblaient annexes, comme par exemple, le déménagement du mobilier ou l'encaissement de l'orgue pour le protéger des travaux, ne faisaient pas partie de l'appel d'offres. C'est pourquoi, par prudence, il est aujourd'hui proposé 3,6 millions pour l'enveloppe globale totale de la restauration de l'église. Monsieur Stéphane MICHEL rappelle que cela avait été discuté en commission et ajusté au niveau du BP.

Monsieur le Maire soumet la modification de l'autorisation de programme pour les travaux de restauration de l'église Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### **8- Demande de subvention au Département du Nord pour la restauration de l'église Saint-Martin**

Monsieur le Maire indique que plusieurs demandes de subventions doivent être déposées avant le 31 mars 2023.

La première concerne la restauration de l'église Saint-Martin, où le Département est à nouveau sollicité dans le cadre de ce qu'on appelle les PTS, les Projets territoriaux structurants. Le Département a déjà aidé la ville sur ce projet l'année dernière à hauteur de 600 000 €. Monsieur le Maire souligne que ce projet est important pour la commune et pour le territoire et rappelle que Templeuve est chef de canton et doyenné.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants pour la restauration de l'église Saint-Martin à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### **9- Demande de subvention au Département du Nord pour la mise en sécurité rue Haute/rue d'Ennevelin**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un projet d'aménagement de sécurité à l'angle de la rue Haute et de la rue d'Ennevelin qui est à la fois sur une route départementale et une route communale, donc la ville sollicite le Département à hauteur de 75 % du montant des dépenses qui est estimé à 35 000 € hors taxes.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au Département du Nord au titre de l'Aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA) pour des aménagements rue Haute et rue d'Ennevelin à l'approbation du Conseil municipal.



| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### 10- Demande de subvention au Département du Nord pour l'aménagement des passages piétons sur routes départementales

Monsieur le Maire a demandé aux services de répertorier le nombre de passages piétons sur les routes départementales de la commune qui n'étaient pas encore mis en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les parents avec des poussettes, etc. Il y a donc treize passages piétons sur la commune qui nécessiteraient un abaissé de bordure et un aménagement approprié.

Cette demande de subvention auprès du Département est limitée au niveau du montant à 5 000 € par an donc la commune pourra solliciter le Département en 2024 pour le complément.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au Département du Nord au titre de l'Aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération (ASRDA) pour l'aménagement de l'accessibilité des passages piétons sur routes départementales à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

#### 11- Demande de subvention au Département du Nord pour l'accessibilité du pôle d'échanges

Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il y a deux demandes de subvention pour l'accessibilité du pôle d'échanges. La première demande de subvention est formulée au Département du Nord à hauteur de 300 000 € et la seconde demande auprès de la Région des Hauts-de-France à hauteur de 400 000 € au titre du FEDER.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un double accès au pôle d'échanges et que l'opération consiste à améliorer l'accessibilité du pôle d'échanges coté centre-bourg car effectivement, il est parfois compliqué d'accéder au pôle d'échanges par le Nord. L'objectif est donc de requalifier l'accès entre la friterie et le vétérinaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune sollicite à la fois le Département et la Région. La Région pourrait accompagner la commune dans le cadre du FEDER par rapport à la mobilité douce et au rabattement sur le pôle d'échanges qui est un point fort pour le territoire. Ces demandes de subventions sont appelées à évoluer dans leur aspect technique. La demande de subvention se fait cette année même si les travaux sont envisagés pour 2024. C'est un projet qui nécessite un important travail de collaboration avec les services du Département et de la Région.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'un projet qui contribue à la requalification de la rue de la Campagne, artère essentielle de Templeuve et peut-être même la plus empruntée de la ville avec la desserte du pôle d'échanges, les services, les commerces, etc.

Monsieur le Maire rappelle que c'est une demande de subvention au département au titre des aides départementales village et bourg (ADVB) auxquels la commune de Templeuve, même si la ville compte plus de 5000 habitants, est désormais éligible parce que la commune est une ville centre (ville bourg) de moins de 7000 habitants dans un secteur encore rural. Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur le Président du département.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au Département du Nord au titre de l'Aide départementale aux villages et bourgs (ADVB) 2023 pour l'amélioration de l'accessibilité du pôle d'échange, de la circulation et du stationnement rue Grande Campagne à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

## **12- Demande de subvention à la Région des Hauts-de-France pour l'accessibilité du pôle d'échanges**

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention à la Région des Hauts-de-France au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour l'aménagement de l'accessibilité du pôle d'échange à l'approbation du Conseil municipal.



| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

### 13- Signature d'une convention avec la commune de Cappelle-en-Pévèle pour la sécurisation de la rue d'Huquinvillie (RD128)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane MICHEL pour la signature d'une convention relative à la sécurisation de la rue d'Huquinvillie. Monsieur Stéphane MICHEL indique que des travaux de sécurisation sont prévus au niveau de cette rue qui relie Cappelle-en-Pévèle à Templeuve-en-Pévèle.

Ces travaux de sécurisation sont portés par Cappelle-en-Pévèle qui est maître d'ouvrage des travaux. Cappelle-en-Pévèle va solliciter un accompagnement de la part du Département qui devrait se faire à hauteur de 50 % du montant des travaux. La convention porte sur les 50 % restants du coût des travaux qui seront partagés entre Templeuve et Cappelle-en-Pévèle. Il restera donc à charge pour la commune 25 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire soumet la signature d'une convention avec la commune de Cappelle-en-Pévèle pour la sécurisation de la rue d'Huquinvillie en concertation avec le Département du Nord à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

### 14- Subvention exceptionnelle pour les victimes des tremblements de terre en Turquie et en Syrie

Monsieur le Maire rappelle que cette subvention avait été évoquée lors du ROB à titre exceptionnel en soutien aux victimes du tremblement de terre en Syrie et en Turquie.

Monsieur le Maire indique que cette subvention va être versée à l'association MEHAD, ONG française de santé et de solidarité internationale, composée de personnel de santé (médecins, infirmiers) et qui est déjà sur place.

Monsieur le Maire soumet le versement d'une subvention exceptionnelle pour soutenir les victimes des tremblements de terre en Turquie et en Syrie à l'approbation du Conseil municipal.

| Liste                                      | Pour | Contre | Abstentions |
|--------------------------------------------|------|--------|-------------|
| Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune | 22   |        |             |
| Ensemble, Réinventons Templeuve            | 7    |        |             |

Après 1h30 de débat, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ordre du jour est épuisé mais que 3 questions d'actualité ont été déposées par le groupe d'opposition.

La première question porte sur l'ouverture d'une liaison, une voirie entre le pôle d'échanges et la rue Lipizzan et la rue des Quatre Cornets. « Ces travaux auraient été réalisés précipitamment et en catimini du 20 février au 22 février 2023 sans affichage sur le chantier. Après l'étude du plan cadastral, cette liaison se situerait sur la section cadastrale 261 appartenant à la SNCF qui aurait donné son assentiment ».

Monsieur le Maire répond que ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un plan de travaux qui était prévu. Ce passage a été réalisé pour se mettre en adéquation avec les documents d'urbanisme de la commune tels qu'ils ont été votés dans le cadre des orientations d'aménagement du PLU et dans le cadre de la desserte, en accord avec la Communauté de communes, du pôle d'échanges dans sa phase Sud. Les travaux n'ont pas été réalisés en catimini.

Il y a eu une communication sur les travaux rue de la Caillère, parce qu'il y avait un impact sur la circulation, la chaussée étant coupée pendant plusieurs semaines. Maintenant, les travaux sont terminés, et Monsieur le Maire en est satisfait. Monsieur le Maire précise qu'il a bien répondu aux quelques personnes du quartier qui l'ont interpellé et qu'il restera très attentif aux observations suite à l'ouverture de ce passage. Monsieur le Maire est à l'écoute des riverains qui habitent rue Lipizzan et dans les rues adjacentes et à leur vision par rapport à ces changements.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu sur place à plusieurs reprises y compris en fin de journée et qu'il a pu discuter avec des personnes qui sont juste en face. Les observations montrent que le passage n'est pas une autoroute même si plusieurs personnes constatent que ce passage est pratique afin d'éviter de faire le tour par la rue du Riez et avec la problématique de la voie ferrée (passage à niveau) et permet d'accéder plus rapidement à l'école Jules Verne par exemple.

Monsieur le Maire a également observé la circulation le soir des personnes qui rentrent par le train et repartent de la gare. Certains continuent de passer par La Caillère et quelques-uns passent par la rue de Lipizzan au lieu de refaire le tour par la rue de la Grande Campagne et le centre-ville. Monsieur le Maire reste très attentif aux observations et aux demandes



d'amélioration des riverains et a déjà rapporté certaines remarques à Monsieur l'Adjoint aux travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la deuxième phase de l'opération immobilière va être lancée dans les prochains mois avec la commercialisation. Donc, il y aura forcément une accessibilité à cette deuxième partie du quartier comme il est prévu de longue date. Monsieur le Maire explique, qu'effectivement, quelques procédures judiciaires ont été lancées depuis quelques années maintenant. La commune a toujours eu gain de cause sur les actions intentées.

À propos de la propriété du site, celui-ci appartient bien à la SNCF. La collectivité et la Communauté de communes ont passé, il y a de nombreuses années, une convention pour la mise à disposition de ce foncier. Aujourd'hui, la chaussée et la piste cyclable se situent en effet sur un terrain qui est mis à disposition gratuitement par la SNCF, tout comme le pôle d'échanges ainsi que les 100 places de parking qui sont du côté du Zécart. Il s'agit bien d'une propriété de la SNCF mise à disposition tout comme la parcelle à laquelle il est fait référence dans la question de la liste minoritaire.

La deuxième question concerne une réunion qui a eu lieu en mairie il y a quelques semaines avec Madame Amandine GOUDARD, Madame Véronique ROTTELEUR et Monsieur CALENS, représentant de l'association Chemins ruraux des Hauts-de-France. La liste minoritaire souhaite connaître les suites qui seront données à ce projet. Monsieur le Maire donne la parole à Madame Amandine GOUDARD pour des précisions quant à la suite de cette démarche.

Madame Amandine GOUDARD confirme que cette réunion a eu lieu fin janvier et que le projet dont il était question est resté en attente du vote du budget puisqu'il s'agit d'un projet demandant une contribution de la commune et donc nécessitant un passage en commission afin que la commune se positionne ou non sur la mise en place de ce projet.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une association, donc une personne morale, et que toute commande ou demande d'aide doit faire l'objet d'une délibération. Madame Véronique ROTTELEUR précise que la contribution demandée est de 800 €. Monsieur le Maire indique que pour toute demande de subvention, qu'elle soit à hauteur de 800 €, 80 000 € ou 800 000 €, la gestion publique est la même.

Et enfin, la troisième question concerne une opération qui se situe sur le chemin de la Campagnette au niveau de la parcelle d'un propriétaire qui construit sa maison et pour laquelle, la liste minoritaire pense que la dalle n'est pas au bon niveau, c'est-à-dire trop haute de 80 cm par rapport à la moyenne des points relevés sur le terrain. Monsieur le Maire indique que cette information nécessite d'être confirmée et qu'étant donnée la procédure judiciaire en cours d'instruction au Tribunal administratif, il est préférable de ne pas commenter ce dossier.

Monsieur Stéphane MICHEL explique qu'il y a deux parcelles sur ce terrain avec deux problèmes différents. Pour la parcelle 350, il n'y a pas de recours devant le Tribunal administratif car, lors de l'édification de la construction, le propriétaire et le constructeur se sont rendus compte, qu'effectivement, l'édifice était trop haut de 80 cm. Ils ont tout de suite

réagi et ont recommencé le chantier pour construire la maison à hauteur réglementaire. Donc il n'y a pas eu de contentieux.

En revanche, concernant l'autre parcelle, Monsieur Stéphane MICHEL indique qu'il y a, en effet, un recours devant le Tribunal administratif. Les propriétaires qui ont construit la maison sur cette parcelle, ont relevé que le terrain n'étant pas complètement plat, quand on arrive au sommet de la pente, l'édifice dépasse de 8 cm la hauteur maximale autorisée.

Aussi, le service urbanisme de la ville est intervenu et il a été délivré un Permis modificatif qui rend la construction conforme au PLU. Néanmoins, les voisins ont maintenu leur action en justice qui remet en cause non pas le Permis modificatif, mais le Permis de construire d'origine qui faisait état d'un dépassement de 8 cm de la hauteur totale de la maison.

Monsieur Stéphane MICHEL ne souhaite pas commenter cette affaire en justice et précise que la municipalité reste en attente de la décision de justice sachant que le jugement devrait être rendu au premier semestre 2023, très certainement avant l'été.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé et remercie le Conseil municipal pour sa participation. Monsieur le Maire remercie le public présent, l'auditoire sur les réseaux sociaux et Monsieur Quentin BONNET qui a été à la réalisation vidéo ce soir.

La séance est levée.



**Vu, le Maire**  
**Luc MONNET**